



<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 2 mars 2006

RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ

Canadian Oil Sands Trust (COS) Fractionnement d'unités

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Canadian Oil Sands Trust (COS) (la fiducie) a annoncé, le 23 février 2006, que son conseil d'administration a approuvé un fractionnement d'unités sur la base de cinq pour une de toutes les unités en circulation de la fiducie.

Le fractionnement d'unités de cinq pour un devra être approuvé par les détenteurs d'unités lors de l'assemblée annuelle de la fiducie, le 25 avril 2006, ainsi que par les autorités réglementaires.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Richard Bourbonnière, vice-président, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3548 ou le service des opérations de CDCC.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circulaire no : 046-2006